



Procès-verbal de la réunion du conseil Le 11 mars 2026 à 9 h 10

Réunion ordinaire du conseil tenue dans la salle du conseil de la Municipalité rurale de Sainte-Anne au 395, chemin Traverse le 11 mars 2026.

OUVERTURE DE LA RÉUNION 9 h 10

Le préfet Richard Pelletier ouvre la séance à 9 h 10 en rappelant que nous sommes situés sur les terres du Traité n° 1, les terres traditionnelles des Anishinaabe, des Cris, des Oji-Cris, des Dakotas et des Dénés, et le lieu de naissance de la Nation Métisse.

PRÉSENCES

CONSEILLER	PRÉSENT	ABSENT
RICHARD PELLETIER, PRÉFET	X	
SARAH NORMANDEAU, QUARTIER 1	X	
KYLE WACZKO, QUARTIER 2	X	
PATRICK STOLWYK, QUARTIER 3	X	
BRAD INGLES, QUARTIER 4	X	
ROBERT SARRASIN, QUARTIER 5	X	
RANDY EROS, QUARTIER 6	X	

Étaient également présents :

Shelley Jensen, directrice générale
Nadine Vielfaure, agente législative

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-95

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 mars 2026 soit adopté tel qu'il a été diffusé, avec la modification consistant à ajouter un point sous la rubrique Affaires nouvelles, à savoir la révision de l'heure de début de la séance.

ADOPTÉE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2026-96

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 25 février 2026 soit adopté tel que distribué.

ADOPTÉE

FINANCES

Liste des chèques

2026-97

conseiller Sarrasin

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE les chèques numérotés 20260078 à 20260090 et les transferts électroniques de fonds numérotés 202600219 à 202600251 (inclusivement) pour la somme de 259 631,76 \$ soient approuvés pour paiement.

ADOPTÉE

États financiers

2026-98

conseiller Stolwyk

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE les états financiers pour la période se terminant en décembre 2025 et janvier 2026 soient approuvés et adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE

RAPPORTS DES DÉLÉGUÉS MUNICIPAUX – aucun.

AFFAIRES EN COURS - aucune.

AVIS DE MOTION/PÉTITIONS - aucun.

PROCÈS-VERBAUX ET QUESTIONS DES COMITÉS

Réunion du comité du D. U. L. de Richer - 4 mars 2026

2026-99

conseiller Waczko

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion du comité du D. U. L. de Richer du 4 mars 2026 soit reçu tel que présenté.

ADOPTÉE

DÉLÉGATION(S) - aucune.

AUDIENCES - 10 h

Reporté à l'heure prévue pour les audiences.

RAPPORTS DES DIRECTEURS DE SERVICES - aucun.

ARRÊTÉS

Arrêté n° 2023-11 - Arrêté sur les droits d'exploitation d'agrégats - mise à jour du barème des droits

2026-100

conseiller Eros

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE l'annexe A de l'Arrêté n° 2023-11, intitulé Arrêté municipal sur les droits relatifs à l'exploitation des agrégats, soit révisée afin de refléter les redevances actualisées pour 2026, conformément au *Règlement sur les droits et les contrats d'exploitation et de transport d'agrégats* (R.M. 48/97) pris en application de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

Arrêté n° 2023-21 - Arrêté sur les droits et redevances – modifications proposées au barème des droits relatifs à l'aménagement

2026-101

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve les modifications apportées à l'annexe A de l'Arrêt n° 2023-21 sur les droits et redevances relatifs à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur, telles que présentées.

ADOPTÉE

Arrêté n° 01-2026 - changement de désignation - Shirley Hiebert - 1^{re} lecture

2026-102

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 01-2026, un arrêté visant à modifier l'Arrêté n° 05-2020 sur le plan de mise en valeur en changeant la désignation d'une partie du lot O1/2-5-7-7-E (soit la partie du lot 2, plan 68088 BTFW) de la zone Agricole usages mixtes à la zone Résidentiel rural, fasse l'objet d'une première lecture.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le demandeur soit responsable de tous les frais liés à l'audience publique relatifs à cette modification d'arrêté.

ADOPTÉE

Arrêté n° 02-2026 - changement de zonage - Shirley Hiebert - 1^{re} lecture

2026-103

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 02-2026, un arrêté visant à modifier l'Arrêté n° 2023-13 sur le zonage en changeant le zonage d'une partie du lot O1/2-5-7-7-E (soit la partie du lot 2, plan 68088 BTFW) de la zone AM Agricole usages mixtes à la zone RR Résidentiel rural, fasse l'objet d'une première lecture.

IL EST AUSSI RÉSOLU QUE le demandeur soit responsable de tous les frais liés à l'audience publique relatifs à cette modification d'arrêté.

ADOPTÉE

Arrêté n° 2026-04 - Arrêté sur les routes interdites aux camions - 1^{re} lecture

2026-104

conseiller Waczko

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE l'Arrêté n° 2026-04, visant à établir des restrictions et à désigner des itinéraires interdits aux camions, fasse l'objet d'une première lecture.

ADOPTÉE

Arrêté sur les limites de vitesse - demande de conseiller visant à modifier l'annexe

2026-105

conseiller Eros

conseiller Sarrasin

IL EST RÉSOLU QUE la direction soit chargée de modifier l'annexe A de l'Arrêté n° 2025-05 sur les limites de vitesse afin de réduire la limite de vitesse sur la route 34E, entre la route 42N et la route 43N, à un maximum de 50 km/h.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

GRC de Steinbach, proposition de rencontre

La présence du surintendant Christopher Hastie, du détachement de la GRC de Steinbach, est provisoirement prévue à la réunion du Comité plénier du 17 mars 2026.

Réunion du leadership de l'AMBM

2026-106

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil autorise tout conseiller à assister à la réunion bilingue des dirigeants municipaux de l'AMBM, qui se tiendra le 19 mars 2026 à Winnipeg, tous les frais associés étant pris en charge.

ADOPTÉE

Conférence d'aménagement du Manitoba - 6-8 mai 2026

2026-107

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE les conseillers soient autorisés à assister à la Conférence sur l'aménagement du Manitoba 2026, qui se tiendra du 6 au 8 mai 2026 à Winnipeg, tous les frais connexes étant pris en charge.

ADOPTÉE

Programme de bourses 2026

2026-108

conseiller Eros

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE le préfet Richard Pelletier soit nommé au comité d'examen des bourses; IL EST AUSSI RÉSOLU QUE la direction soit chargée de nommer le représentant de la communauté qui siègera au comité d'examen des bourses.

ADOPTÉE

Politique de financement interdépartemental - barème des taux 2026

Reportée.

Plan stratégique du développement économique municipal 2026-2030

Reportée.

Correspondance de la Commission municipale – annexion

Reçu à titre d'information.

Réunions de district de l'AMM en juin – Résolutions

Reportée à la réunion du comité plénier.

Lettre de réponse à K. Waczko, objet : soins de santé et Hôpital Sainte-Anne

Reçu à titre d'information.

Politique en matière de recyclage commercial

Reportée.

AUDIENCES - 10 h

La directrice générale a examiné les procédures relatives aux audiences publiques et a confirmé que les exigences d'avis de la *Loi sur l'aménagement du territoire* ont été respectées pour toutes les audiences inscrites à l'ordre du jour de la réunion du conseil du 11 mars 2026.

Ordre de dérogation n° 04-26 - diverses exigences de limites - Enns

2026-109

conseiller Ingles

conseiller Stolwyk

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende cette réunion ordinaire et passe à l'audience publique pour l'ordre de dérogation n° 04-26 afin de modifier l'exigence suivante comme condition du dossier de lotissement n° 4175-25-9171, approuvé par la résolution n° 2025-496 :

Projet de lot 1 :

a) Exigence minimale en matière de largeur du site : de 300 pieds à 280 pieds;

b) Exigence minimale en matière de retrait de cour avant, de 100 pieds à 92,95 pieds pour le bûcher existant;

Projet de lot 3 :

- a) Exigence minimale en matière de retrait de cour avant, de 100 pieds à 45,80 pieds pour la piscine hors terre existante;
- b) Exigence minimale en matière de retrait de cour avant, de 100 pieds à 64,75 pieds pour la tente-abri existante;
- c) Exigence minimale en matière de retrait de cour latérale, de 25 pieds à 20,90 pieds pour le garage existant;

aux 38060 et 38052, chemin 38N; NO 9-7-7E dans un secteur zoné Résidentiel rural 5, à 10 h 01.

ADOPTÉE

Le demandeur, Art Enns, n'était pas présent.

Gary Unrau a fait une présentation au cours de laquelle il a posé des questions sur la proposition.

Aucun autre membre du public n'a fait de présentation concernant la proposition.

CLÔTURE DE L'AUDIENCE - VO n° 04-26 - diverses exigences de limites - Enns

2026-110

conseiller Ingles

conseillère Normandeau

IL EST RÉSOLU QUE l'audience pour l'ordre de dérogation n° 04-26 soit close et que la réunion reprenne en séance ordinaire à 10 h 10.

ADOPTÉE

Décision relative à l'audience - VO n° 04-26 - diverses exigences de limites - Enns

2026-111

conseiller Sarrasin

conseiller Stolwyk

ATTENDU QU'une audience publique a été tenue pour l'ordre de dérogation n° 04-26 visant à modifier les exigences suivantes sur les limites comme condition du dossier de lotissement n° 4175-25-9171, approuvé par la résolution n° 2025-496 :

Projet de lot 1 :

- c) Exigence minimale en matière de largeur du site : de 300 pieds à 280 pieds;
- d) Exigence minimale en matière de retrait de cour avant, de 100 pieds à 92,95 pieds pour le bûcher existant;

Projet de lot 3 :

- d) Exigence minimale en matière de retrait de cour avant, de 100 pieds à 45,80 pieds pour la piscine hors terre existante;
- e) Exigence minimale en matière de retrait de cour avant, de 100 pieds à 64,75 pieds pour la tente-abri existante;
- f) Exigence minimale en matière de retrait de cour latérale, de 25 pieds à 20,90 pieds pour le garage existant;

aux 38060 et 38052, chemin 38N; NO 9-7-7E dans un secteur zoné Résidentiel rural 5;

IL EST RÉSOLU d'approuver l'ordre de dérogation n° 04-26.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES (suite)

Comité conseiller AMM - service 9-1-1 de prochaine génération (9-1-1PG) - point sur les initiatives de revendication

Reçu à titre d'information.

Modification à l'heure de début des réunions

2026-112

conseiller Stolwyk

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE toutes les réunions du conseil et des comités prévues en journée débutent à 9 h.

ADOPTÉE

AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR

Entente de mise en valeur - lotissement n° 4175-25-9162 - Levi Goetz

2026-113

conseiller Ingles

conseiller Sarrasin

ATTENDU QUE le conseil a approuvé le dossier de lotissement n° 4175-25-9162 par la résolution n° 2025-473 afin de lotir la propriété existante de 73,58 acres décrite dans le certificat de titre n° 2319326/1, située au SE ¼ 5-7-7 EMP, en créant le lot proposé n° 1 (27,49 acres), contenant six (6) maisons mobiles existantes au sein d'un parc de maisons mobiles, et le lot proposé n° 2 (46,09 acres), comprenant l'ancien site de la carrière situé le long du canal Manning, au sein de terrains zonés AM Agricole usages mixtes;

ATTENDU QUE l'une des conditions d'approbation exige que le propriétaire conclue une entente de mise en valeur avec la municipalité devant être inscrite au titre de propriété;

ATTENDU QUE l'entente de mise en valeur a été rédigée conformément aux conditions d'approbation et a été signée par le promoteur;

IL EST RÉSOLU QUE l'entente de mise en valeur pour le dossier de lotissement n° 4175-25-9162 soit approuvée telle quelle;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

Entente de mise en valeur - lotissement n° 4175-25-9078 - Réal Côté

2026-114

conseiller Sarrasin

conseillère Normandeau

ATTENDU QUE le conseil a approuvé, par la résolution n° 2025-316, le dossier de lotissement n° 4175-25-9078 visant à lotir une propriété agricole de 16,3 acres (lot proposé n° 1) issue du titre de propriété n° 2984514/1 (148,5 acres), laissant une parcelle agricole résiduelle d'environ 132,2 acres, située au 43019 RPS 210, partie de RL 3, paroisse de Sainte-Anne, dans des zones AM Agricole usages mixtes (y compris des secteurs de protection environnementale) et A Agricole;

ATTENDU QUE l'une des conditions d'approbation exige que le propriétaire conclue une entente de mise en valeur avec la municipalité devant être inscrite au titre de propriété;

ATTENDU QUE l'entente de mise en valeur a été rédigée conformément aux conditions d'approbation et a été signée par le promoteur;

IL EST RÉSOLU QUE l'entente de mise en valeur pour le dossier de lotissement n° 4175-25-9078 soit approuvée telle quelle;

IL EST AUSSI RÉSOLU que le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente de mise en valeur au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR PAR CONSENTEMENT

2026-115

conseillère Normandeau

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour par consentement, comprenant les 15 points suivants, soit adopté tel que distribué :

AMM - correspondance diverse

FCM - correspondance diverse

conférence sur l'énergie durable 2026

perspectives sur les inondations 2026

District hydrographique Rouge Nord-Est

Division scolaire de la rivière Seine - invitation à un dîner-conférence - évaluation de la violence, des menaces et des risques

publication du projet de budget 2026-2027 de la Division scolaire de la rivière Seine

Province du Manitoba - divers bulletins médias

procès-verbal du 14 janvier 2026 de l'Accueil Kateri Centre

points du CMRE

lettre du député Bob Lagassé au ministre Schmidt - objet : école secondaire professionnelle Sainte-Anne
divers articles de presse
bulletin Éco-Ouest
bulletin Stars New Horizons
mise à jour des membres de la MMAA - bulletin - rapport d'évaluation annuel provincial 2025 sur la saison des feux de forêt

ADOPTÉE

HUIS CLOS

2026-116

conseillère Normandeau

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE le conseil suspende sa séance ordinaire afin de se réunir en comité plénier, à huis clos, à 10 h 25, pour discuter des questions ayant trait au personnel, de questions ayant trait à l'application d'arrêtés et de questions dont les discussions en sont à l'étape préliminaire en vertu du paragraphe 152(3) de la *Loi sur les municipalités*.

ADOPTÉE

À 10 h 50, Kevin Medeiros, directeur des opérations, se joint à la réunion.

FIN DU HUIS CLOS

2026-117

conseiller Sarrasin

conseiller Ingles

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion reprenne en session ordinaire à 11 h 02 et que toutes les informations discutées à huis clos soient gardées confidentielles jusqu'à ce qu'elles soit abordées à une réunion publique du conseil ou d'un comité.

ADOPTÉE

Rural Animal Management Services - reconduite de l'entente

2026-118

conseillère Normandeau

conseiller Eros

IL EST RÉSOLU QUE le préfet et la DG soient autorisés à ratifier le contrat de services de contrôle des animaux conclu avec Rural Animal Management Services.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

2026-119

conseiller Stolwyk

conseiller Waczko

IL EST RÉSOLU QUE cette réunion ordinaire soit levée à 11 h 03.

ADOPTÉE

PROCHAINE(S) RÉUNION(S)

Réunion ordinaire de soirée

Le 25 mars 2026 à 18 h

Réunion ordinaire de journée

Le 8 avril 2026 à 9 h 10

Original signé par :

Original signé par :

Richard Pelletier
préfet

Shelley Jensen, CMMA
directrice générale